

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DECISIONS
SEANCE DU 24 OCTOBRE 2013

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents.....	28
Absents représentés	13
Absents excusés	4
Absents non excusés	0

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE VINGT QUATRE OCTOBRE à VINGT ET UNE HEURES CINQUANTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 18 octobre 2013 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS

MM. BOUYSSOU, PRAT, MAYET, Mmes PETER, BENDIAF, MM. BELABBAS, BEAUBILLARD, Mmes POURRE, BERNARD Sandrine (à partir de la question), WOJCIECHOWSKI, M. MARCHAND adjoints au Maire,

Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, M. BARON, Mmes LOICHOT, PERNIN, SCHIAVI, M. LACHOURI, Mme SPIRO, MM. ONAKAYA MENGE, TAGZOUT, CATALAN, MARTINEZ, MERCIER, MOOG (à partir du POINT A), Mme BERNARD Méhadée, M. CATHENOZ, Mme PIERON, M. MOKRANI, Mme BROUTE (à partir de la question), MM. CASTELNAU, LECLERCQ, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. GOSNAT, Maire, représenté par M. BOUYSSOU,
M. RAMEAU, adjoint au Maire, représenté par M. CATHENOZ,
Mme GAMBASIO, adjointe au Maire, représentée par M. MARTINEZ,
Mme DUCHENE, conseillère municipale, représentée par M. PRAT,
Mme EHRMANN, conseillère municipale, représentée par Mme PIERON,
Mme MONTUELLE, conseillère municipale, représentée par M. MAYET,
M. ROSSET, conseiller municipal, représenté par Mme SPIRO,
Mme OUDART, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD,
Mme SCHMIDT, conseillère municipale, représentée par M. MOKRANI,
M. RIVIERE, conseiller municipal, représenté par Mme LOICHOT,
M. MACHADO, conseiller municipal, représenté par M. BELABBAS,
Mme APPOLAIRE, conseillère municipale, représentée par M. LECLERCQ,
Mme LE CARDINAL, conseillère municipale, représentée par M. CASTELNAU.

ABSENTS EXCUSES

Mme BERNARD Sandrine, adjointe au Maire, (jusqu'au compte-rendu des débats),
M. MOOG, conseiller municipal, (jusqu'à la question),
Mme BROUTE, conseillère municipale (jusqu'au compte-rendu des débats),
M. ABERDAM, conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. PRAT ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

(37 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 26 septembre 2013.

(37 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

/ ENTEND la réponse à la question posée par le Groupe des Elus Communistes et Partenaires relative à la Métropole du Grand Paris.

A/ APPROUVE le compte-rendu annuel au titre de l'année 2012 relatif à la ZAC Ivry-Confluences, comprenant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie équilibrés en dépenses et recettes.

(32 voix pour, 7 voix contre : Mme LOICHOT, MM. MOOG, RIVIERE, CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ et 5 abstentions : Mme PERNIN, M. PRAT, Mme DUCHENE, MM. MACHADO, BELABBAS)

B1/ APPROUVE dans le cadre de la gestion du chauffage urbain le choix de l'interconnexion prévu en option dans le programme de la délégation de service public, le choix d'attribuer la délégation de service public pour la gestion d'un réseau de chaleur alimenté par une source géothermale sur le quartier d'Ivry-Port de la Ville d'Ivry-sur-Seine au groupement CPCU /SOCCRAM, ainsi que la convention de délégation public correspondante.

(36 voix pour, 3 voix contre : Mme LOICHOT, MM. MOOG, RIVIERE et 5 abstentions : Mme PERNIN, M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

B2/ APPROUVE l'avenant n°9 à la délégation de service public pour l'exploitation du chauffage urbain pour le périmètre Ouest, ayant notamment pour objet la définition des conditions techniques et financières des raccordements au secteur Ivry-Port et la modification des formules de révisions des prix.

(36 voix pour, 3 voix contre : Mme LOICHOT, MM. MOOG, RIVIERE et 5 abstentions : Mme PERNIN, M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

C/ Point reporté au Conseil municipal du 21 novembre 2013.

1A/ Budget 2013 - Décision modificative n° 2

/ ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2013 du budget ville et PREND ACTE de ses annexes.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

/ ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2013 du budget annexe d'assainissement et PREND ACTE de ses annexes.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

/ ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2013 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

/ ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2013 du budget annexe du service public d'élimination des déchets et PREND ACTE de ses annexes.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

1B/ Budget 2013 - Décision modificative n° 1

/ ABROGE la délibération du 20 juin 2013 adoptant la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 du budget annexe du centre médico psycho-pédagogique et ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 du budget annexe du centre médico psycho-pédagogique.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

2/ DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Stefania Picciotto, régisseur titulaire de la régie d'avances et de recettes pour la Maison de quartier du Plateau Monmousseau dépendant du service Vie des quartiers de la Ville, pour un montant de 963,50 €.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

3/ APPROUVE la convention de coopération avec le Syndicat intercommunal pour la restauration collective (SIRESCO), pour un développement de la restauration sociale collective fondé sur la gestion publique de production culinaire en régie mutualisée.

(37 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ
et 3 abstentions : Mme LOICHOT, MM. MOOG, RIVIERE)

4A/ ACCORDE une subvention de 500 € à l'association Parfum d'Afrique pour ses actions de sensibilisation en direction des Ivryens concernant l'aide aux victimes suite au coup d'état du 24 mars 2013 en République Centrafricaine.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

4B/ ACCORDE une subvention de 1 000 € à l'association Autour de l'eau Val-de-Marne pour ses actions de sensibilisation en direction des Ivryens concernant le projet de construction de bornes fontaines dans un quartier de la ville de Kribi au Cameroun.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

5/ SOLLICITE auprès de la Région Ile-de-France une subvention à hauteur de 80 000 € pour l'acquisition d'un nouveau mammographe numérique au Centre Municipal de Santé.

(unanimité)

6/ DECIDE à compter du 1er novembre 2013 la création des postes suivants :

- 1 poste d'attaché territorial
- 12 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet

et la suppression des postes suivants :

- 1 poste de rédacteur principal 1ère classe
- 12 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet

(unanimité)

7/ DECIDE d'attribuer des aides exceptionnelles de secours sous forme de chèque de services permettant l'achat de biens de première nécessité, aux agents communaux stagiaires, titulaires et non titulaires sur emploi permanent, DIT que ces aides exceptionnelles seront attribuées sur proposition de l'assistante sociale du personnel, au vu de l'analyse de la situation sociale de l'agent que celle-ci aura effectuée. PRECISE qu'un bilan de ces attributions sera effectué chaque trimestre auprès de l'élu en charge du personnel et figurera dans le bilan social annuel, DIT que le montant de l'aide n'excédera pas 500 € par agent et par année, PRECISE que cette aide sociale financière n'est pas un complément de rémunération et par conséquent, qu'elle n'est pas imposable et FIXE au 1er novembre 2013 la date d'effet de la présente décision.

(33 voix pour, 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ,
6 abstentions : M. BARON, Mme SCHIAMI, MM. ONAKAYA MENGE, MERCIER, Mmes BROUTE,
Sandrine BERNARD et 1 conseiller ne prend pas part au vote : Mme POURRE)

/ EST INFORME de l'état du patrimoine locatif privé de la ville au 1er janvier 2013 (habitation et hors habitation).

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 30 septembre 2013.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23H15

LE SECRETAIRE

LE PRESIDENT DE SEANCE

S. PRAT

Ph. BOUYSSOU